

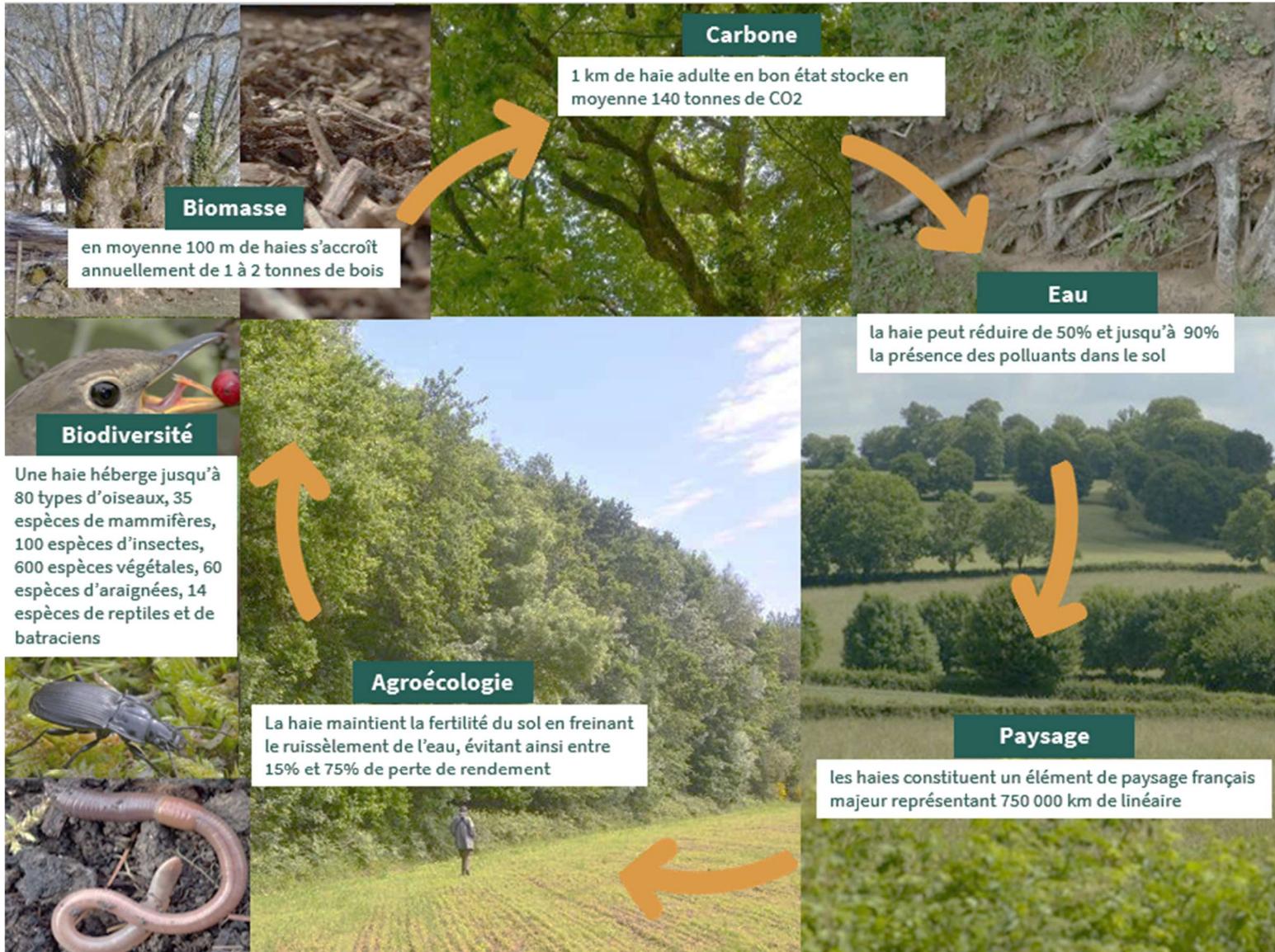
# Visite aux pieds des haies

## Application du cahier des charges du Label HAIE

GRAPEA 2022



# LES FONCTIONS ECOSYSTEMIQUES DE LA HAIE



Toutes ces fonctions écosystémiques peuvent être remplies à condition d'un bon état écologique et d'une maille fonctionnelle

La haie fournit de la biomasse renouvelable de substitution aux énergies fossiles émettrices de CO2 (en moyenne 100 m de haies produit annuellement 1-2 tonnes de bois) – Par exemple, à échelle de l'exploitation agricole 10 km de haie - 200 tonnes de bois

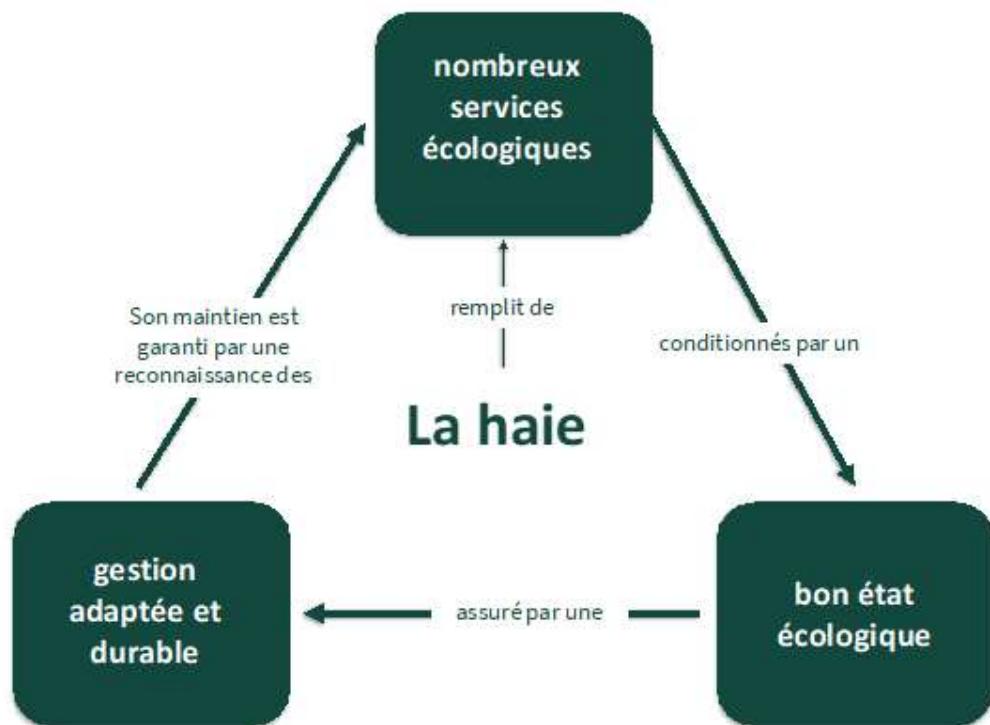
La haie stocke du carbone dans le sol, à proximité, dans ses racines, dans sa partie aérienne (1 km de haie adulte en bon état stocke en moyenne 140 tonnes de CO2)

La haie favorise la lutte biologique grâce aux auxiliaires de cultures qu'elle héberge et maintient la fertilité du sol en limitant l'érosion de sa matière organique en freinant le ruissèlement de l'eau, palliant à l'usage d'insecticides (une perte de 5 cm de sol entraîne une baisse de rendement de 15%)

La haie constitue un réservoir de biodiversité dans l'espace agricole (un maillage de haies dense et fonctionnel peut héberger jusqu'à 80 types d'oiseaux, 35 espèces de mammifères, 100 espèces d'insectes, 600 espèces végétales, 60 espèces d'araignées, 14 espèces de reptiles et de batraciens)

La haie participe à l'absorption d'azote, à la dégradation des pesticides dans les eaux superficielles et souterraines grâce à ses racines qui jouent le rôle de filtre (la haie peut réduire de 50% et jusqu'à 90% la présence de ces substances dans le sol)

Les haies forment une trame arborée participant à l'attractivité des paysages ruraux (les haies constituent un élément de paysage français majeur qui couvre près de 2,6% des terres agricoles)



# Diagnostic de l'état de la haie

Extrait du Plan de Gestion Durable des Haies

## SITUATION

### Interface

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Parcelle / Parcelle | <input type="radio"/> Parcelle / Bâti     |
| <input type="radio"/> Parcelle / Bois     | <input type="radio"/> Parcelle/Verger     |
| <input type="radio"/> Parcelle / Voirie   | <input type="radio"/> Parcelle/Plantation |
| <input type="radio"/> Parcelle / cours    |   |

### La haie se trouve sous une ligne

- Electrique
- Téléphonique
- Fibre Optique

### Position du linéaire bocager par rapport à la topographie

- Plateau ou absence de pente

- Versant

- Vallon

### Orientation moyenne du linéaire par rapport à la topographie

- Parallèle à la pente
- Pas de pente

- Oblique à la pente
- Perpendiculaire à la pente

### Implantation de la haie

- Haie à plat :
- Haie sur talus :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Emprise $\leq 1$ m         | <input type="checkbox"/> Billon ( $h 0,3-0,75$ m * $l < 1$ m)   |
| <input type="checkbox"/> Emprise $1 \text{ à } 2$ m | <input type="checkbox"/> Talus bas ( $h < 0,75$ m * $l < 1$ m)  |
| <input type="checkbox"/> Emprise $\geq 2$ m         | <input type="checkbox"/> Talus haut ( $h > 0,75$ m * $l > 1$ m) |
|   | <input type="checkbox"/> Talus marche                           |

## DESCRIPTION

- cépées d'arbustes
- cépées d'arbres

- Hauts jet
- Têtard

### Présence et largeur de l'ourlet herbeux

- Côté A :  Aucun
- $< 0,50$  m
- $0,50-1$  m
- $> 1$  m

- Côté B :  Aucun
- $< 0,50$  m
- $0,50-1$  m
- $> 1$  m

### Présence et continuité de l'étage 2 (0-2m)

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| <input type="radio"/> Absence  | <input type="radio"/> 50 - 75% |
| <input type="radio"/> < 25%    | <input type="radio"/> > 75%    |
| <input type="radio"/> 25 - 50% |                                |

### Présence et continuité de l'étage 3-4 (+ 2m)

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| <input type="radio"/> Absence  | <input type="radio"/> 50 - 75% |
| <input type="radio"/> < 25%    | <input type="radio"/> > 75%    |
| <input type="radio"/> 25 - 50% |                                |

### Présence substantielle de lianes (lierre, ronce, houblon, clématite)

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| <input type="radio"/> Absence  | <input type="radio"/> 50 - 75% |
| <input type="radio"/> < 25%    | <input type="radio"/> > 75%    |
| <input type="radio"/> 25 - 50% |                                |

### Largeur du houppier

- |                             |                              |                              |
|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <input type="radio"/> < 4 m | <input type="radio"/> 4-10 m | <input type="radio"/> > 10 m |
|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|

## Dégradation(s) observée(s) sur la haie :

- Clôture dans les arbres
- Piétinement par le bétail
- Abroutissement par le bétail
- Epareuse :  entre les arbres ;  sur les repousses ;  sur les flancs du talus
- Epareuse latérale sur les ligneux
- Lamier
- Charrue dégradant le talus
- Dépérissement de la végétation ligneuse
- Usage de produits phytosanitaires
- Etat sanitaire dégradé, maladie
- Pas de dégradation

## Fonctionnalités et durabilité de la haie

### Les fonctions suivantes sont-elles remplies ?

- Qualité/quantité eau (ruissellement...)
- Biodiversité (micro-climat, haie mellifère, accueil auxiliaires de cultures, intérêt cynégétique...)
- Production de bois (énergie ou BO)
- Carbone

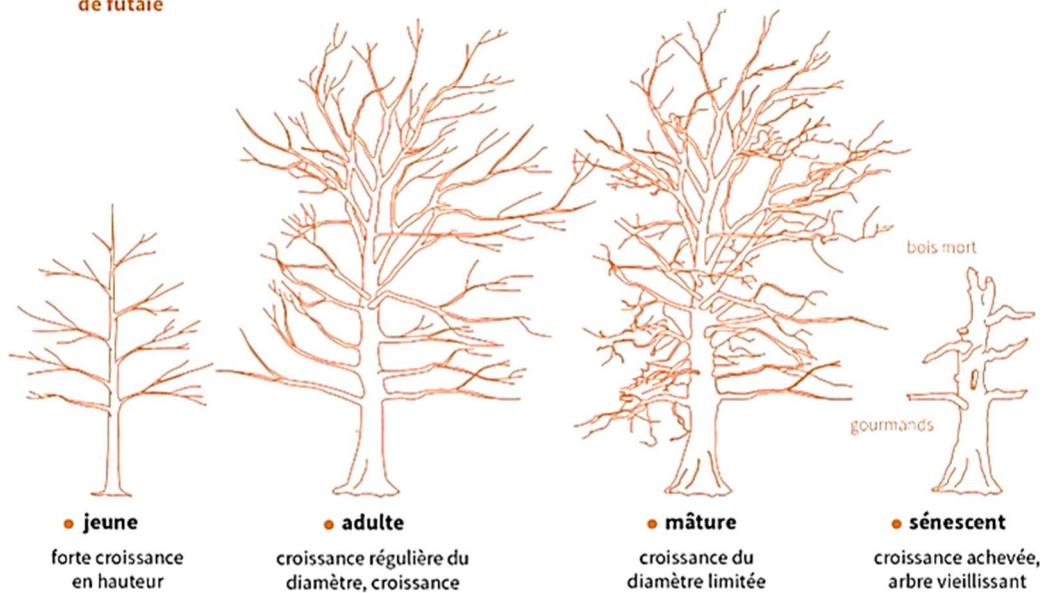
### Quelle condition de durabilité pour cette haie ?

.....  
.....  
.....

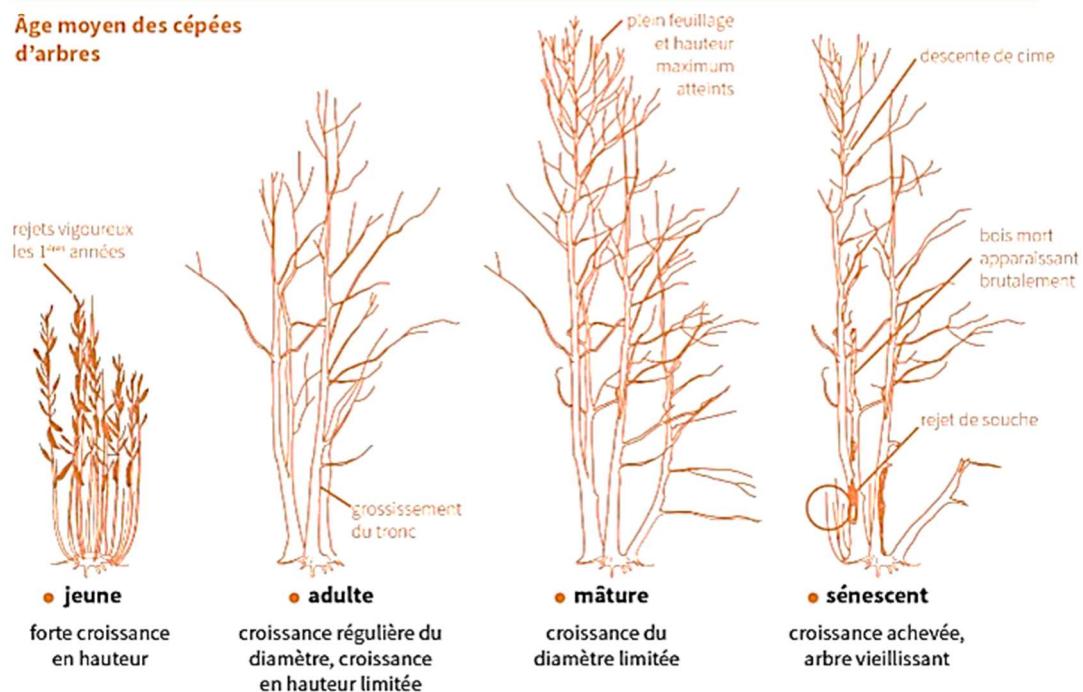
## Travaux

- recepage
- élagage
- émondage
- balivage
- reprise derrière outil mécanique
- renouv. clôtures
- enlever tires sèves
- taille de formation
- urgent
- moyennement urgent
- peu urgent

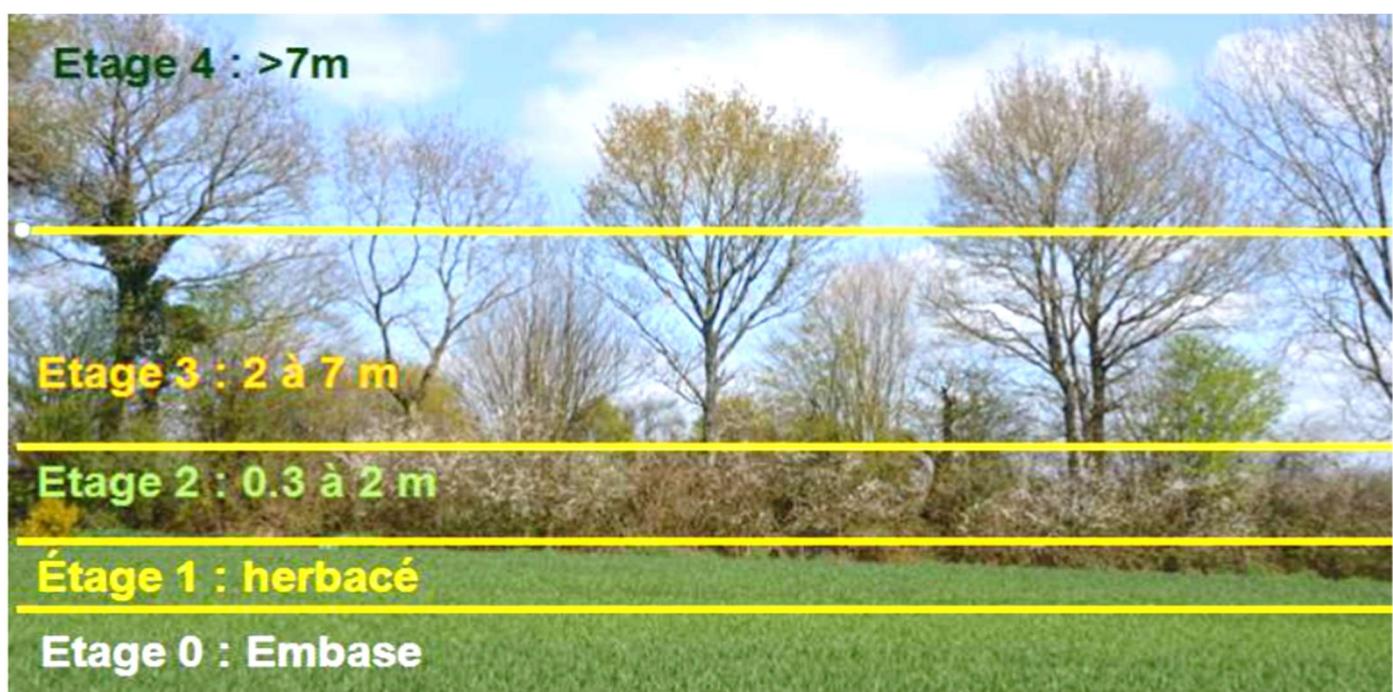
Âge moyen des arbres de futaie



Âge moyen des cépées d'arbres



source : guide de réalisation PGDH – AFAC 2021



## Diagnostic du label selon guide

### 2.1 - Qualité de coupe

1 / 5 ×

#### Coupe nette sans éclatement (Haut Jet, cépée d'arbres et d'arbustes)

Oui  Non  Sans objet



Coupe nette sans éclatement de la souche ou de la tête et sans entaille du tronc.

#### coupe effectuée au plus près du sol (Haut Jet, cépée d'arbres et d'arbustes)

Oui  Non  Sans objet



coupe effectuée au plus près du sol < à 20cm

#### Coupe favorisant la repousse de brins présentant un système racinaire indépendant

Oui  Non  Sans objet



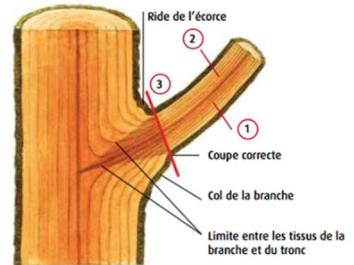
Coupe favorisant la repousse de brins présentant un système racinaire indépendant

#### coupe des brins permettant la fermeture du bourrelet cicatriciel (Émondage/têtard)

Oui  Non  Sans objet



Coupe des brins permettant la fermeture du bourrelet cicatriciel. Sauf en cas de technique particulière de reprise de vieux têtard prévue au PGDH. Cette exigence s'applique à compter de l'engagement dans la démarche



Coupe correcte d'une branche vivante

### 2.2 - Maîtrise du Prélèvement

3 / 5 ×

#### cépée d'arbustes : Prélèvement de tous les brins

Oui  Non  Sans objet



cépée d'arbustes : Prélèvement de tous les brins

#### Prélèvement de tout le houppier(têtard ou autre émondage)

Oui  Non  Sans objet



têtard : Prélèvement de tous les brins du houppier (étage intégral) ou si maintien d'un ou plusieurs tressés, positionnement sur un bord et à couper 3 ans maximum après l'étage

### 4.2 - Non surexploitation du Bocage

2 / 2 ✓

#### linéaire exploité > 1/10 des haies

Oui  Non  Sans objet



ne pas prélever plus qu'1/10ème du linéaire total de haies de l'exploitation par an

#### linéaire exploité (moyenne annuelle)

Oui  Non  Sans objet



le linéaire exploité ne doit pas dépasser 30% du linéaire défini par rapport au potentiel de prélèvement réel à l'échelle de l'exploitation (moyenne sur 5 ans)

#### Mauvaises coupes



souche éclatée



souche arrachée



coupe gouttière



section mâchonnée

### 3.1 - Emprise minimale de la Haie

1 / 8 

#### pas d'aboutissement des repousses (tout type de haie)

Oui

Non

Sans objet



Favoriser la repousse de la haie après exploitation en empêchant l'aboutissement par les animaux domestiques.

#### Interdiction de broyage (Tout type de haie - venant d'être exploitée)

Oui

Non

Sans objet



Favoriser les repousses de la haie après exploitation en s'interdisant le broyage de 50cm de part et d'autre de la haie, y compris les trouées.

#### Entretien des branches basses jusqu'à 4.20 m

Oui

Non

Sans objet



Indicateur pour les cépées d'arbres et d'arbustes. Entretien minimal toléré sur les branches basses (hauteur : 4,20 m maximum mesurés à partir de la raie de labour ou de la clôture) tout en respectant les exigences de coupe de l'enjeu 2

#### Interdiction de broyage (tout type de haie - de l'exploitation)

Oui

Non

Sans objet



Pas de broyage sur 50 cm de part et d'autre de l'axe de la haie ou sur le haut du talus sur l'ensemble de l'exploitation.

#### ourlet herbeux (haie sur talus - en culture)

Oui

Non

Sans objet



Maintien d'un ourlet herbeux de 50 cm de part et d'autre du pied de talus.

### 2.4 - Biodiversité

0 / 3 

#### Préservation des essences rares et/ou à croissance lente

Oui

Non

Sans objet



Les essences rares et/ou à pousse lente (à définir par territoire ex : houx, aubépine, if, buis) répertoriées dans le PGDH ne sont pas supprimées et font l'objet d'une gestion adaptée à leur préservation et à leur développement.

#### Préservation des arbres d'intérêt

Oui

Non

Sans objet



Indicateur : Préservation de gros arbres (d'un diamètre supérieur à 90 cm), d'arbres à cavité et d'arbres en décomposition (après mise en sécurité éventuelle)

#### Maintien du lierre

Oui

Non

Sans objet



Maintien du lierre sur les arbres. Il peut être coupé avant la coupe du bois et sur la tête d'un têtard pour son émondage

### 3.2 - suppression des pratiques très dégradantes

0 / 2 

#### désherbage chimique

Oui

Non

Sans objet



Pas de désherbage chimique à moins de 1,5 m de l'axe de la haie depuis l'engagement

#### Brûlis ou d'écoubage

Oui

Non

Sans objet



Pas de brûlis des rémanents issus des coupes ou d'écoubage de la haie et du talus depuis l'engagement

Le mode de coupe est ce qui influence le plus la production de rejets affranchis et qui garantit la prospérité et la pérennité de la cérèpe. Un bon récassage doit être effectué aussi bas que possible tout en veillant à ce que la coupe soit au dessus du collet. Les avantages de la coupe rez-terre sont considérables.

- de la hauteur de coupe
- de la forme et la qualité de la section
- des outils utilisés

Péénétration de l'entoncure

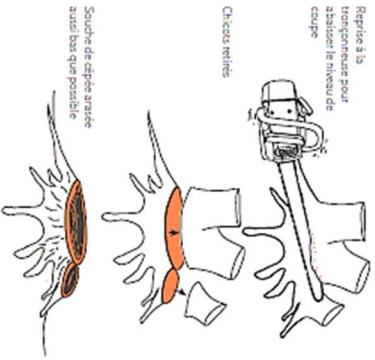
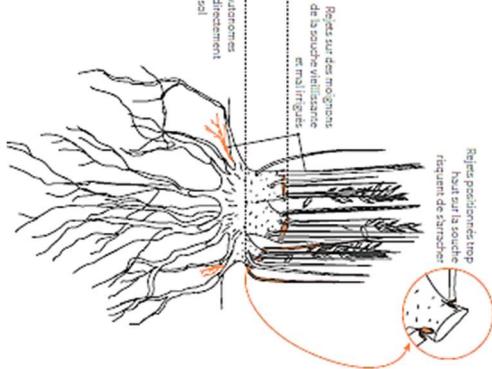
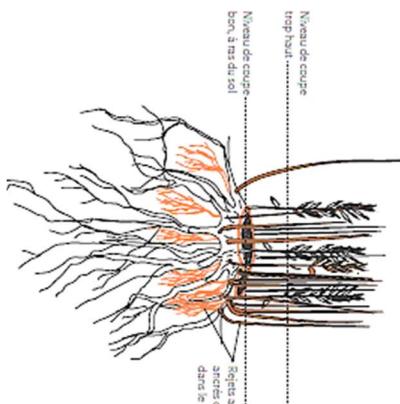
### 1. Coupe effectuée au plus près du sol

Le récassage doit être effectué aussi bas que possible tout en veillant à ce que la coupe soit au dessus du collet. Les avantages de la coupe rez-terre sont considérables.

Les rejets les plus nombreux sont issus **bougeons** provisoires, situés sous la section d'abattage. En abissant le niveau de coupe au plus près du sol, les **rejets** les plus nombreux apparaissent donc directement en **terre** ou en contact avec elle. Ils y trouveront ainsi un point d'appui nécessaire pour résister aux intempéries. Ils pourront surtout développer leurs propres racines autonomes, qui en feront des pieds indépendants de la souche-mère.

Ainsi la coupe au ras du sol d'une cérèpe assure :

- une meilleure stabilité des rejets par un ancrage directement dans le sol
  - un rajeunissement de l'individu par la fabrication de nouvelles racines à la base des rejets
  - un affranchissement des rejets de la souche-mère qui seront plus vigoureux et vivront plus longtemps.
- Elle est la garantie d'une **durée de vie indéfinie** d'une cérèpe.

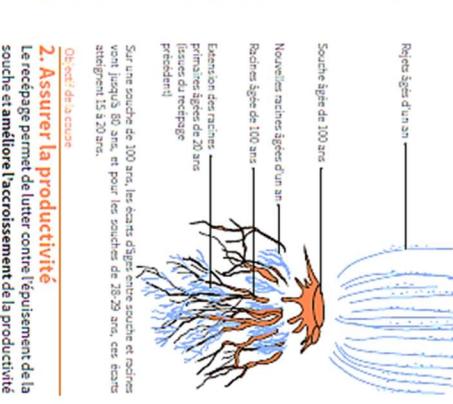
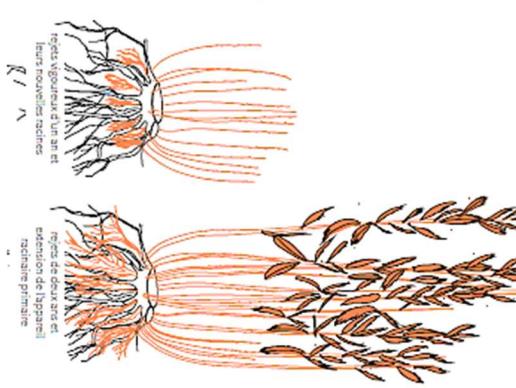


### Ne pas couper trop haut

Une coupe trop haute impacte négativement les rejets.

- moins bien insérés
- en déséquilibre, les rejets situés sur la partie haute de la souche, poussant en forme de coquille, risquent plus facilement de se déchirer de leur support. Ce mauvais ancrage des brins accente le risque de cassure lors de vents violents ou lorsque le bois ancien de la souche s'altérera au cours du temps. Le **centre de gravité** de la cérèpe est remonté, la déstabilisant entièrement (la souche peut être arrachée).

Les nouveaux rejets sont situés en périphérie de la souche-mère, autour de la surface de section. Autant à mesure de leur renouvellement, la circonference de la cérèpe va s'agrandir. La souche vivante se déplace latéralement le long de la hale, des deux côtés du cœur du pied-mère. Ce dernier se décompose jusqu'à disparaître complètement. Un **cercle des fées**, qu'on appelle quelquefois le cercle des fées, s'est formé autour de l'ancienne souche primitivement unique.



### 1. Assurer la régénération de la cérèpe

Le récassage est une **taille répétitive** qui permet d'augmenter parfois dans des proportions considérables, la **durée de vie** des arbres et des arbustes. Elle assure simultanément régénération des appareils aérien et racinaire.

Récassage et renouvellement racinaire

L'étude du fonctionnement physiologique des souches et plus précisément des relations entre les racines et les rejets de la souche prouve qu'à près chaque récassage, l'arbre réemet de nouvelles racines. On assiste à la fois à une **extension** de l'appareil racinaire primaire et à un **renouvellement** des racines charpentières. L'arbre renouvelle périodiquement ses racines.

Rejets pour lutter contre le vieillissement

Le développement naturel de rejets sur une souche vieillissante constitue souvent une tentative de **contre** ou manifestations de vieillissement, puisque l'apparition de ces rejets permet de réduire la distance feuille-racine absorbante. Le effet de souche correspond donc à un phénomène de réjuvenisation.

Sur une souche de 100 ans, les écarts distants entre souche et racines vont jusqu'à 80 ans, et pour les souches de 250-300 ans, ces écarts atteignent 15-20 ans.

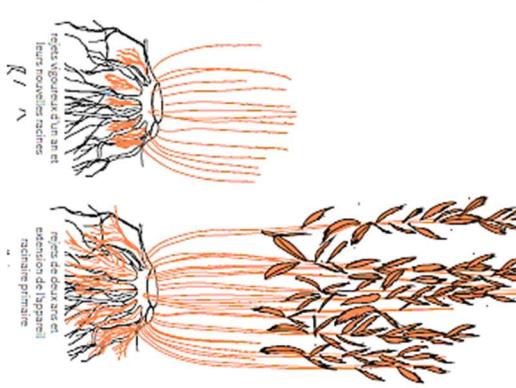
### 2. Assurer la productivité

Objectif de la coupe

Le récassage permet de lutter contre l'épuisement de la souche et d'améliorer l'accroissement de la productivité des parties aériennes.

#### Des rejets vigoureux !

Sur certaines cérèpes, les rejets ont des dimensions importantes par rapport aux pousses annuelles aussi des surfaces plus importantes. Ces phénomènes s'expliquent par le fait que l'arbre puise sur ses réserves à la partie aérienne pour faire des nouvelles feuilles qui vont assurer la photosynthèse indispensable à la survie du végétal. Suite à un récassage et à l'apparition de rejets, le système racinaire modifie son développement pour s'adapter à cette nouvelle situation.



# CONCLUSION

**La gestion durable des haies garantie la durabilité, la production et les services écosystémiques.**

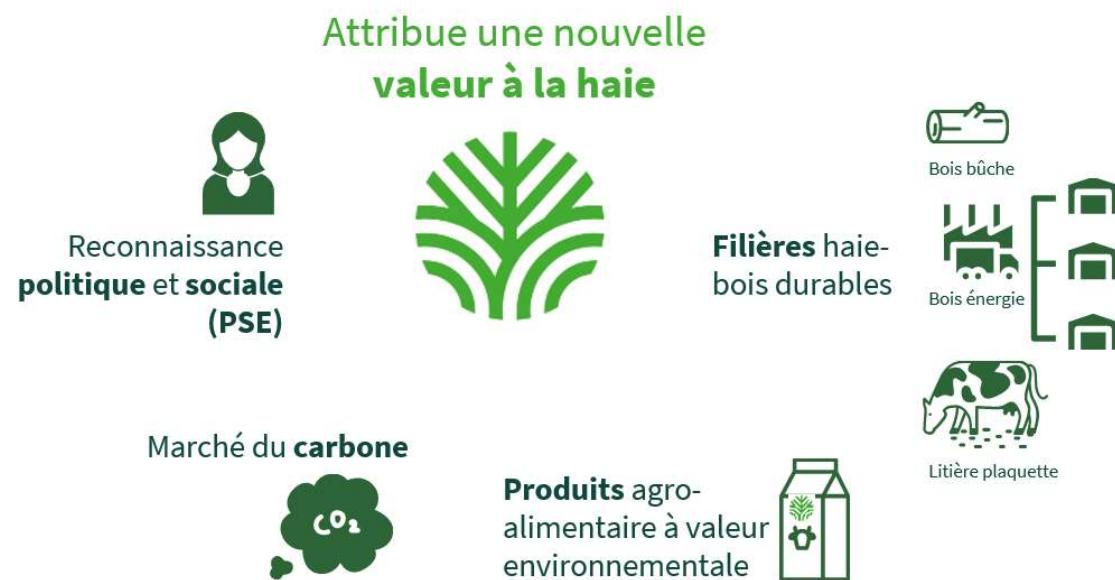
Deux outils à disposition : le plan de gestion durable des haies et le label Haie

Le **PGDH** établit un diagnostic initial des haies de l'exploitation agricole, présente les interventions de gestion durable des haies à réaliser (coupes et travaux d'amélioration) et propose une programmation des linéaires de haies à planter afin d'obtenir une maille fonctionnelle.

Ce document guide l'agriculteur dans la planification de la gestion durable de son patrimoine bocager.

Le PGDH est réalisé par un technicien bocage formé à l'utilisation de l'outil PGDH national et disposant de l'agrément national délivré par l'Afac-Agroforesteries.

**Label Haie** : Reposant sur deux cahiers des charges (gestion et distribution), ce label définit avec précision, les principes de gestion durable des haies et permet de guider l'apprentissage et l'acquisition des bons gestes techniques et des pratiques respectueuses de l'environnement par l'agriculteur. Aussi, il encadre la mobilisation du bois hors-forêt et exige une origine tracée et locale du bois en garantissant une ressource durable sans surexploitation.



**Le Label Hale est soutenu par :**



Emmanuel LELIEVRE : [e.lelievre.mbe53@gmail.com](mailto:e.lelievre.mbe53@gmail.com) – 06 33 85 53 17

Techniciens :

Karine AMELOT: [scic.mbe53@gmail.com](mailto:scic.mbe53@gmail.com) – 02 43 08 35 60

Olivier LEPAGE : [o.lepage.mbe53@gmail.com](mailto:o.lepage.mbe53@gmail.com) – 06 80 15 40 12

Marie LENGLINE : [m.lengline.mbe53@gmail.com](mailto:m.lengline.mbe53@gmail.com)

Amélie DEROUAULT : [a.derouault.mbe53@gmail.com](mailto:a.derouault.mbe53@gmail.com) – 07 80 41 35 46